

Image not found or type unknown



Ephad et surendettement

Par Lin@, le 18/05/2021 à 15:26

Bonjour,

Je me questionne car mon papa est un dépensier compulsif, il a cumulé de nombreux prêts à la consommation. Aujourd'hui à la retraite il perçoit 2400 euros.

Serai-je redevable de quoi que ce soit s'il est toujours surendetté au moment où il deviendra dépendant et qu'il devra partir en maison de retraite? Dois-je légalement lui venir en aide financière ?

Il est à ce jour en parfaite santé mais agit de façon déraisonnable, c'est la raison pour laquelle je me questionne sur l'avenir.

Merci pour votre aide